



**COMMISSIONER'S
DIRECTIVE**

001

**DIRECTIVE DU
COMMISSAIRE**

**MISSION OF THE
CORRECTIONAL SERVICE
OF CANADA**

**MISSION DU SERVICE
CORRECTIONNEL DU
CANADA**

Issued under the authority of the
Commissioner of the Correctional Service of Canada

Publiée en vertu de l'autorité de la commissaire
du Service correctionnel du Canada

2003-09-23



TABLE OF CONTENTS	Paragraph Paragraphe	TABLE DES MATIÈRES
Policy Objectives	1-2	Objectifs de la politique
Cross-References	3	Renvois
Principles	4-6	Principes
Values Framework	7	Cadre de valeurs
<ul style="list-style-type: none">• <i>Core Values</i>• <i>Democratic Values</i>• <i>Professional Values</i>• <i>Peoples Values</i>• <i>Ethical Values</i>		<ul style="list-style-type: none">• <i>Valeurs fondamentales</i>• <i>Valeurs démocratiques</i>• <i>Valeurs professionnelles</i>• <i>Valeurs liées aux personnes</i>• <i>Valeurs liées à l'éthique</i>
Responsibilities	8-13	Responsabilités
Ethics Committee	14-15	Comité d'éthique
Recourse Measures	16	Mesures de recours



COMMISSIONER'S DIRECTIVE DIRECTIVE DU COMMISSAIRE

Number - Numéro: 001	Date 2003-09-23 Page: 1 of/de 6
-----------------------------	------------------------------------

MISSION OF THE CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA

MISSION DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

POLICY OBJECTIVES

1. To further detail the policy framework for the development and delivery of federal corrections.
2. To highlight the significance of our Mission-based values to assist the members of the Correctional Service of Canada (CSC) in performing their professional duties consistent with the highest ethical standards.

CROSS-REFERENCES

3. *Corrections and Conditional Release Act*, s. 4;
Mission Document of the Correctional Service of Canada;
Commissioner's Directive 060 – Code of Discipline;
Standards of Professional Conduct in the Correctional Service of Canada;
Statement of Values and Ethics in the Correctional Service of Canada;
Treasury Board Policy on the Prevention and Resolution of Harassment in the Workplace (TB Policy);
Treasury Board Policy on Internal Disclosure;

Guide to CSC's Policy and Procedures on the Internal Disclosure of Wrongdoing in the Workplace;
A Strong Foundation: Report of the Task Force on Public Service Values and Ethics (Tait Report). CCMD, 1996.

PRINCIPLES

4. CSC's Mission Document provides:

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

1. Préciser davantage le cadre des politiques pour l'élaboration et la prestation de services correctionnels fédéraux.
2. Souligner l'importance des valeurs fondées sur notre Mission afin d'aider les membres du Service correctionnel du Canada (SCC) à exercer leurs fonctions professionnelles conformément aux normes éthiques les plus élevées.

RENOIS

3. *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, art. 4;
Document portant sur la Mission du Service correctionnel du Canada;
Directive du commissaire n° 060 – Code de discipline;
Règles de conduite professionnelle au Service correctionnel du Canada;
Énoncé sur les valeurs et l'éthique au sein du Service correctionnel du Canada;
Politique du Conseil du Trésor sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail (politique du CT);
Politique du Conseil du Trésor sur la divulgation interne;
Guide sur la politique et les procédures du SCC sur la divulgation interne des actes fautifs au travail;
De solides assises : Rapport du Groupe de travail sur les valeurs et l'éthique dans la fonction publique (rapport Tait). CCG, 1996.

PRINCIPES

4. Le document portant sur la Mission du SCC servira à :



- a. clear direction to all staff of the Service in the exercise of their responsibilities;
 - b. a strategic framework for the development of policies and programs;
 - c. a basis upon which the Service will be held accountable; and
 - d. assistance in explaining to those outside the Service, its role, activities and future direction.
5. All internal regulatory documents must conform to the Mission Document, and promote the achievement of the Mission.
6. CSC's Values Framework shall guide decision-making in the Service.

VALUES FRAMEWORK

7. CSC's Values Framework is based on the Core Values from the Mission of the Correctional Service of Canada and the broader shared public service values described in A Strong Foundation: Report of the Task Force on Public Service Values and Ethics.

Core Values

- We respect the dignity of individuals, the rights of all members of society, and the potential for human growth and development.
- We recognize that the offender has the potential to live as a law-abiding citizen.
- We believe that our strength and our major resource in achieving our objectives is our staff and that human relationships are the cornerstone of our endeavour.

- a. fournir à tous les membres du personnel du Service une ligne de conduite précise à suivre dans l'exercice de leurs responsabilités;
 - b. préciser le cadre stratégique pour l'élaboration des politiques et des programmes;
 - c. préciser les responsabilités dont le Service sera tenu imputable;
 - d. expliquer, aux gens à l'extérieur du Service, son rôle, ses activités et son orientation future.
5. Tous les documents de réglementation interne doivent se conformer au document portant sur la Mission et promouvoir l'accomplissement de la Mission.
6. Le cadre de valeurs du SCC guidera le processus décisionnel au sein du Service

CADRE DE VALEURS

7. Le cadre de valeurs du SCC repose sur les valeurs fondamentales de la Mission du Service correctionnel du Canada, auxquelles s'ajoutent un ensemble de valeurs communes à l'ensemble de la fonction publique qui sont décrites dans De solides assises : Rapport du Groupe de travail sur les valeurs et l'éthique dans la fonction publique.

Valeurs fondamentales

- Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.
- Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.
- Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission.



- We believe that the sharing of ideas, knowledge, values and experience, nationally and internationally, is essential to the achievement of our Mission.
- We believe in managing the Service with openness and integrity and we are accountable to the Solicitor General.

- Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.
- Rendant compte au Solliciteur général, nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

And

Et

Democratic Values

Valeurs démocratiques

- The most important defining factor for the role and values of the Public Service of Canada is its democratic mission and public trust: helping ministers, under law and the Constitution, to serve the common good.
- Public servants hold a public trust. They must be as loyal in implementation as they are fearless in their advice. They must demonstrate fairness, integrity, impartiality and equity. They must have an unshakable conviction about the importance and primacy of the law and Constitution.

- Le facteur qui définit le mieux le rôle et les valeurs de la fonction publique du Canada est sa mission démocratique et son mandat public : aider les ministres, conformément à la loi et à la Constitution, à travailler pour le bien commun.
- Les fonctionnaires ont un mandat public. Ils doivent être aussi loyaux dans l'application que courageux dans leurs conseils. Ils doivent faire preuve de sincérité, d'intégrité, d'impartialité et d'équité. Ils doivent être convaincus de l'importance et de la primauté du droit et de la Constitution.

Professional Values

Valeurs professionnelles

- These involve carrying out our duties in the best possible manner, continuously trying to improve, demonstrating competence, objectivity, honesty and excellence, respecting merit, rewarding effectiveness and being faithful to the public trust. This includes always being aware of our many clients, what they need from us and how our outputs and results correspond to those needs.

- Nous devons remplir nos fonctions de la meilleure manière possible, en nous efforçant constamment d'apporter des améliorations, en faisant preuve de compétence, d'objectivité, d'honnêteté et d'excellence, en respectant les principes du mérite, en récompensant l'efficacité et en étant fidèle à notre mandat public. Il faut toujours être conscient des attentes de nos clients et de la façon dont nos résultats répondent à leurs besoins.



Peoples Values

- Public service is based on relationships of trust, respect for the dignity and worth of others, including Canadians at large, our partners, our clients, our critics and ourselves as colleagues and individuals and as members of diverse linguistic and cultural groups. They include characteristics such as respect, reasonableness, civility, openness, fairness and inclusiveness.

Ethical Values

- These involve continually striving to earn public trust by abiding by our legal mandate and putting the common good ahead of personal advantage. Abiding by such values involves such characteristics as integrity, honesty, impartiality, fairness, objectivity, the courage to speak truth to power, selflessness, the willingness to take responsibility and to be accountable, probity, respect for the law and careful management of public resources.

RESPONSIBILITIES

- The Executive Committee members (EXCOM) shall be responsible for:
 - ensuring employees who make disclosures in good faith are treated fairly and protected against reprisals;
 - modelling ethical behaviour; and
 - ensuring that decisions are values-based.
- The Senior Deputy Commissioner, as the Ethics Champion, shall provide general direction and leadership on the integration of ethics into the everyday functioning of CSC.

Valeurs liées aux personnes

- La fonction publique repose sur des relations de confiance, de respect de la dignité et de la valeur des autres – l'ensemble des Canadiens, nos partenaires, nos clients, nos critiques – et de nous-mêmes en tant que collègues, individus et membres de groupes culturels et linguistiques diversifiés. Ces valeurs comprennent le respect, la raison, la civilité, l'ouverture, l'équité et l'inclusivité.

Valeurs liées à l'éthique

- Nous devons nous efforcer de mériter constamment la confiance du public en respectant le cadre législatif et en plaçant le bien commun au-dessus de tout avantage personnel. Ces valeurs comprennent l'intégrité, l'honnêteté, l'impartialité, l'objectivité, le courage de dire sans crainte toute la vérité aux autorités, le désintéressement, la volonté d'assumer la responsabilité et de rendre compte de nos décisions et actions, la probité, le respect de la loi et la gestion judicieuse des ressources publiques.

RESPONSABILITÉS

- Les responsabilités des membres du Comité de direction seront les suivantes :
 - veiller à ce que les employés qui dénoncent de bonne foi des actes fautifs soient traités équitablement et protégés contre des mesures de représailles;
 - jouer le rôle de modèle quant au comportement éthique;
 - veiller à ce que les décisions soient fondées sur les valeurs.
- Le sous-commissaire principal, à titre de champion de l'éthique, fournira de l'orientation générale et assurera le leadership pour ce qui est de l'intégration de l'éthique aux activités du SCC.



-
- | | |
|--|---|
| <p>10. The Assistant Commissioner, Performance Assurance, as the Senior Officer of Values and Ethics, shall be responsible for the Office of Internal Disclosure.</p> <p>11. The Assistant Commissioner, Human Resource Management shall be responsible for ensuring that awareness and training on values and ethics is provided to CSC managers and staff.</p> <p>12. Managers (at all levels) shall be responsible for:</p> <ul style="list-style-type: none">a. ensuring that all employees are aware of CSC's Values Framework;b. promoting values-based decision-making in the workplace;c. incorporating inclusiveness and transparency into everyday processes; andd. normally acting as first line of communication for staff bringing forward complaints. <p>13. Employees shall be responsible for:</p> <ul style="list-style-type: none">a. acting in accordance with the behavioural expectations as described in the Standards of Professional Conduct and the Code of Discipline;b. making appropriate decisions based on CSC's Values Framework; andc. bringing forward instances of inappropriate behaviour. | <p>10. Le commissaire adjoint de l'Évaluation du rendement, à titre de haut responsable des valeurs et de l'éthique, a la responsabilité du Bureau de la divulgation interne.</p> <p>11. Le commissaire adjoint de la Gestion des ressources humaines veillera à ce que la sensibilisation et la formation sur les valeurs et l'éthique soient fournies à tous les gestionnaires et les employés du SCC.</p> <p>12. Les responsabilités des gestionnaires de tous les niveaux seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a. faire en sorte que tous les employés connaissent le cadre de valeurs du SCC;b. favoriser un processus décisionnel fondé sur les valeurs dans le milieu de travail;c. assurer l'inclusivité et la transparence des processus;d. agir comme premier lien de communication avec les employés qui déposent une plainte. <p>13. Les responsabilités des employés seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a. agir conformément aux comportements décrits dans les Règles de conduite professionnelle et dans le Code de discipline;b. prendre des décisions judicieuses fondées sur le cadre de valeurs du SCC;c. signaler les cas de comportement inapproprié. |
|--|---|

ETHICS COMMITTEE

14. CSC shall have an Ethics Committee that shall provide advice and guidance to the Service, via the Commissioner, in areas of ethical conflict and provide a forum to review internal disclosure investigation reports for organizational implications.

COMITÉ D'ÉTHIQUE

14. Le SCC sera doté d'un comité d'éthique qui fournira des conseils et une orientation au Service, par l'entremise du commissaire, dans les domaines liés aux conflits d'intérêt et qui constituera un forum pour étudier les rapports d'enquête sur la divulgation interne afin d'en déterminer les répercussions sur l'organisation.



Number - Numéro: 001	Date 2003-09-23 Page: 6 of/de 6
-----------------------------	--

15. Membership on the Ethics Committee shall be balanced between internal and external representation.

RECOURSE MEASURES

16. The Office of Internal Disclosure shall provide intake, screening, mediation and investigative services to employees who wish to file complaints of allegations of wrongdoing in the workplace.

Commissioner,

15. Le comité d'éthique sera composé de façon équilibrée de représentants internes et externes.

MESURES DE RECOURS

16. Le Bureau de la divulgation interne s'occupera de la réception et de l'examen des renseignements ainsi que fournira des services de médiation et d'enquête aux employés qui souhaitent déposer des plaintes concernant des allégations d'actes fautifs commis au travail.

La Commissaire,

Original signed by / Original signé par :

Lucie McClung